



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

P728 D 2894



Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2018

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL: PET 728 – 324 / sp

Objet : Pétition n° 728 – Gratis öffentlechen Transport OCH fir Studenten.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions des 30 novembre 2017 et 30 janvier 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe des explications du Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche relatives aux démarches entreprises par le Gouvernement dans le cadre de l'instruction de la pétition n° 728 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Fernand Etgen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Le Ministre délégué

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 324	SCL:
Entré le: 23 FEV. 2018	
CE:	CHD:
A traiter par: SANDY	
Copie à:	

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2018

SCL : PET 728 -168 /sp

Concerne : Suites réservées aux pétitions ayant fait l'objet d'un débat public  
Pétition n°728 – Gratis öffentlechen Transport OCH fir Studenten

Monsieur le Ministre

Par courrier du 30 novembre 2017 vous sollicitez ma prise de position relative à la pétition n° 728 concernant « Gratis öffentlechen Transport OCH fir Studenten ».

Lors d'un point presse du 6 janvier 2017, à l'issue de plusieurs réunions avec les représentants de l'ACEL et du LCGB-Jeunes, j'ai présenté ensemble avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures les adaptations des modalités du transport public pour les étudiants. En effet nous avons communiqué qu'à partir du 1er août 2017, le transport serait également gratuit pour les étudiants jusqu'à l'âge de 30 ans accomplis.

Lors du débat public du 4 mai 2017 le ministre du Développement durable et des Infrastructures a expliqué aux pétitionnaires que les étudiants pourront obtenir un titre de transport personnalisé sur simple présentation d'une carte d'identité et d'un certificat d'inscription dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur.

A cette occasion j'ai rappelé que les aides financières pour études supérieures venaient d'être augmentées de manières substantielles en été 2016, mais qu'une enquête réalisée auprès de la communauté estudiantine avait montré que les étudiants faisant leurs études au Luxembourg dépenseraient environ 13% de leur budget pour les frais de carburant et de parking. C'est pourquoi j'ai insisté sur l'importance de promouvoir l'utilisation des transports en commun dans le milieu estudiantin.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Le Ministre délégué

En présence de membres de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace et de la Commission du Développement durable, les pétitionnaires ont finalement remercié les représentants gouvernementaux pour la transposition rapide de leurs revendications.

Les principes de la décision gouvernementale relative à la gratuité du transport public pour les étudiants ont été implémentés par règlement ministériel du 14 juillet 2017, définissant les formes des titres de transport, leurs modalités d'émission et d'utilisation, ainsi que leurs prix. Ce règlement a été publié au mémorial A - N° 663 du 24 juillet 2017.

Aucune démarche supplémentaire n'a dû être entreprise par mon ministère.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Hansen

Ministre délégué à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche